

**INFORMATION  
TOPCOMPETITION  
BMX RANST  
24/04/2022**

## Contact

Naam Karin Rombouts  
GSM 0473 18 85 79  
E mail [karin@bmxranst.be](mailto:karin@bmxranst.be)

## Adresse Parcours

Domein Moervelden (ancien Domain Militaire)  
Bistweg 17a  
2520 Ranst

## Tentes Team

Seulement les teams enregistrés peuvent réserver une place.  
Veuillez adresser les réservations par mail à [@bmxranst.be](mailto:@bmxranst.be) avant **18/04/2022**  
Pour tous les teams nous prévoyons une place de 6x3m et un parking près de la tente, sur présentation de la carte de stationnement de la ligue. Voir PLAN !!!  
A l'arrivée, le responsable doit se rapporter à la caisse dans la tente.  
**Prix : 20€ à payer à l'arrivée, dans la tente.**

## Easy ups en tentes des clubs

Centraal sur le terrain, l'un à côté de l'autre – voir plan

## Camping

**BMX Ranst n'a pas le permis de utiliser toute la domaine. Faites attention :**

### Camping pilotes : voir plan

- Camping pilotes : Caravans/mobilhomes doivent être mis l'un à côté de l'autre. Ne laissez pas de places ouvertes pour ceux qui viennent plus tard. Une personne de BMX Ranst vous donnera une place. D'abord, nous donnons les places sur l'herbe, après sur le béton. Respectez la place donnée. On ne peut pas utiliser la voie publique.
- La manège doit toujours être accessible avec des camions. Accès à la manège est strictement interdit. Ni la manège, ni les hangars sont des terrains pour jouer. Les hangars sont strictement interdits. Laissez tous les portes fermées, ne faites aucun vandalisme et creuser nulle part. Pendant notre événement, on est en train de préparer la prochaine événement dans les hangars.
- Pas d'électricité
- De l'eau est prévu à la proximité de notre colline.
- Le camping pour les volontaires et les commissaires se trouve à côté de la buvette.
- Camping est ouvert de samedi **23 AVRIL DE 11.00 heures.**
- Utiliser le sac de déchets que vous recevez.
- Ne laissez pas des déchets en vrac.
- Déposer votre sac de déchets dans les conteneurs verts prévus.
- Veuillez respecter les autres. A 22 heures, le silence est désiré. Après des plaintes fréquents pendant les années passées, la police surveillera fréquemment. BMX Ranst souhaite recevoir aucune plainte.
- BMX Ranst n'est pas responsable des questions qui se produiraient.
- S'il vous plaît garder la coupe-feu clair.
- Feu ouvert interdit

**Prix : 15€ par caravan/motorhome. (Réservation n'est pas nécessaire)**

## Parking

- Parking pour les pilotes et les spectateurs est prévu sur le béton à la côté de la rue et sur l'herbe près du parcours (voir plan)  
Cette parking est seulement accesible par l'entrée générale "De Moervelden". S'il vous plaît connecter bien et garder la coupe-feu clair.
- Le parking pour les volontaires et les commissaires se trouvent sur la pelouse à côté du parcours. Le parking est seulement accessible avec permis.
- Stationnement dans les rues adjacentes est INTERDIT. En cas du contrôle de la police, ces véhicules seront hissés

## Buvette

Par ordre de la municipalité, la buvette doit être fermée le samedi à 22.00 heures

## Zone de chauffage

La rue en béton peut être utiliser pour le chauffage (voir plan)

## Autres terrains de sports

Il est strictement interdit d'entrer dans d'autres terrains de sport qui se trouvent sur la domaine "Moervelden".

## Inscriptions

Les inscriptions se trouvent dans la grande tente sur la pelouse (voir plan)

Horaires:

samedi	14h00 - 16h00.
Dimanche	08h15 - 09h30. 12h00 - 13h00

Prix:

Titulaires de permis

-5/14 ans : 8 euro

15 et plus : 10 euro

Les pilotes étrangers qui n'ont pas de licence belge, payent 5€ supplémentaires

## Récréants ne sont pas admis

## Entraînements

samedi:	14h00 - 15h30 -13 ans 15h30 - 17h00 +13 ans et Cruisers. 17h00 - 17h30 section pro Boys 15/16, Junior Men en Elite Men.
dimanche:	08h30 - 09h45 Entraînement bloc 1 et Cruiser 12h30 - 13h15 Entraînement Topcompétition bloc 2 13h15 - 13h30 Entraînement Men Junior et Men Elite

## Concours

10h00 Compétition -12 ans, compétition +12 ans après bloc 1

## Entrée

8 Euro (carte réduction 7,5 Euro)

## **Drones**

Toutes les opérations de classe 1 et 2 situées au-dessus du territoire de la commune de Ranst sont interdites car l'espace aérien fait partie de la zone de contrôle du trafic aérien (ou «espace aérien contrôlé») de l'aéroport d'Anvers. Toutefois, une dérogation peut être obtenue auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGLV). Cependant, celles-ci n'informent pas automatiquement la municipalité lorsqu'elles permettent un écart, il est donc obligatoire de pouvoir toujours démontrer cette déviation possible sur simple demande de la police.